

**RAPPORT AUX MEMBRES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2010**

OBJET : - EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Pour l'exercice 2010, il est proposé aux membres de l'assemblée d'adopter le Budget Primitif – Budget Annexe des Parkings, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 893 018,46 € en augmentation de 14,10% par rapport au budget primitif 2009.

I – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	Budget 2009	Budget 2010	%
001 – Déficit d'investissement cumulé	550 640,42	-	-
020 – Dépenses imprévues	31 833,00	-	-
16 – Remboursement capital emprunt	175 100,00	176 105,00	+ 0,57%
Remboursement anticipé emprunt	-	550 000,00	-
Dépôts et cautionnements	2 000,00	2 000,00	-
20 – Études et logiciels	3 000,00	7 000,00	-
21 – matériels	12 000,00	12 793,23	+6,61%
21- Acquisition parking Paul Bert - VEFA	275 080,00	165 634,00	-39,79%
Intégration patrimoine dans actif	-	370 000,00	-
23 – Travaux	748 345,56	497 863,00	-33,47%
23 – Restes à réaliser exercice 2009	65 620,00	247 633,00	-
TOTAL BUDGET	1 863 618,98	2 029 028,23	+8,88%

Le budget 2010 augmente de 8,88% par rapport à 2009. Cette hausse est liée principalement à la prévision de remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt contracté pour le règlement du référé provision en faveur des Fils de Mme GERAUD.

Les principales orientations du budget 2010 portent sur :

- Remboursement du capital de la dette pour 550 000 €
- Des frais d'étude pour 2 000 € (travaux de flocage dans le parking du Marché)
- L'acquisition de logiciel de gestion des parcs
- Solde de l'acquisition des parkings « Paul Bert » en VEFA : 165 634 €
- Provision pour valorisation du patrimoine : 370 000 €
- Acquisition de matériels (mobilier – informatique ...) : 12 793,23 €
- Travaux divers de mise en sécurité, aménagements du parking « Paul Bert » et flocage « sécurité incendie » parc du Marché : 497 863 €

RECETTES

CHAPITRE	Budget 2009	Budget 2010	%
002 – Excédent d'investissement reporté	-	43 018,06	-
021 – Prélèvement sur fonctionnement	855 139,52	1 462 073,23	+70,97%
1068 – Affectation du résultat	616 260,42	204 614,94	-66,80%
16 – Cautions reçues	1 500,00	2 000,00	+ 33,33%
040 – Amortissements des biens	390 719,04	317 322,00	-18,79%
TOTAL BUDGET	1 863 618,98	2 029 028,23	+8,88%

La section recettes de ce budget est principalement constituée du prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur de 1 462 073,23 € et des amortissements pour 317 322,00 €. Cette année la reprise des résultats anticipée de l'exercice précédent, affiche un résultat positif de 43 018,06 €.

Le budget primitif de l'exercice 2010 comme celui de l'exercice 2009 reprend par anticipation les résultats cumulés de l'exercice 2009 établis et attestés comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
<i>A - Résultat estimé de l'exercice</i>	644 846,61
<i>B - Résultats antérieurs reportés</i>	1 904 758,56
C - Résultat à affecter	2 549 605,17
<u>INVESTISSEMENT</u>	
<i>D - Solde d'exécution N-1 estimé</i>	43 018,06
<i>D 001 (Besoin de financement)</i>	
<i>R 001 (Excédent de financement)</i>	
<i>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</i>	247 633,00
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Excédent de financement</i>	
<i>F - Besoin de financement</i>	204 614,94
REPRISE ANTICIPEE = C	2 549 605,17
1) G - Prévision d'affectation en réserve R 1068 en investissement	204 614,94
2) H - Report en fonctionnement R 002	2 344 990,23

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	Budget 2009	Budget 2010	%
022 – Dépenses imprévues	-	35 920,00	-
023 – Virement section d'investissement	855 139,52	1 462 073,23	+70,97%
011 – Charges à caractère général	130 200,00	152 400,00	+17,05%
012 – Charges de personnel	251 200,00	269 500,00	+7,29%
65 – Charges de gestion courante	5 000,00	60 000,00	-
66 – Charges financières	293 000,00	285 855,00	%
ICNE	174 500,00	170 920,00	-2,05%
Pénalités remboursement capital emprunt	-	50 000,00	-
67 – Titres annulés sur exercice antérieur	25 000,00	60 000,00	-
Contentieux Fils de Mme Géraud	300 000,00	-	-
042 – Amortissements	390 719,04	317 322,00	-18,79%
TOTAL BUDGET	2 424 758,56	2 863 990,23	+18,11%

Le budget 2010 du Budget Annexe des Parkings permet de financer les contrats techniques, les charges de personnel, les intérêts de la dette et les ICNE, les amortissements et autres charges de fonctionnement courantes.

Pour 2010, après la régularisation des ICNE passés avant la réforme comptable, nous provisionnons l'intégralité des Intérêts courus de l'année. Cette forte progression ne se constatera que sur cet exercice. Pour les suivants, seule la différence entre les ICNE N-1 et ICNE N seront comptabilisés.

Les charges à caractère général regroupent principalement les contrats de maintenance des matériels nécessaires à l'exploitation du service du stationnement. Ces contrats sont en constante augmentation.

Les charges de personnel évoluent également rappelons qu'en 2009, par voie de décision modificative, le chapitre 012 a bénéficié de 20 300 € de crédits supplémentaires. Pour 2009 c'est donc une enveloppe globale de 150 500 € qui a été nécessaire.

Comme en M14, les amortissements et provisions sont maintenant cumulés dans un seul chapitre le 042.

RECETTES

CHAPITRE	Budget 2009	Budget 2010	%
002 – Résultat reporté	1 904 758,56	2 344 990,23	+23,11%
70 – Produits des services	520 000,00	519 000,00	-0,19%
TOTAL BUDGET	2 424 758,56	2 863 990,23	+18,11%

Comme en 2009 nous avons estimé le montant du produit des services sur 10 mois d'exécution. Cette proposition tient compte des travaux à engager dès le début du printemps

au parking du marché qui risque de diminuer temporairement l'offre de stationnement et donc de recettes.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2010 – Budget Annexe des Parkings arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 029 028,23	2 029 028,23
FONCTIONNEMENT	2 863 990,23	2 863 990,23
TOTAL	4 893 018,46	4 893 018,46

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur le projet.

LE RAPPORTEUR

N°10/54

- Exercice 2010 – Vote
du Budget Primitif
Budget Annexe des
parkings

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-1 et L.2312-1,

Vu le projet de Budget Primitif du Budget annexe des Parkings de l'exercice 2010 présenté par M. le Maire,

Considérant que le Conseil Municipal a été entendu au cours du Débat d'Orientation Budgétaire le 8 mars 2010,

Après examen de la Commission des Finances en date du 22 mars 2010,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2010 – Budget Annexe des parkings,

Article 2 : Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2010 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 029 028,23	2 029 028,23
FONCTIONNEMENT	2 863 990,23	2 863 990,23
TOTAL	4 893 018,46	4 893 018,46

Dernier article : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

**Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Pour le Maire,
Le Conseiller Délégué**